



L'ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE E. HERRIOT

Les associations sportives (AS) permettent aux élèves de pratiquer une activité physique et sportive en complément de l'enseignement obligatoire d'éducation physique et sportive.

En faisant découvrir le sport, l'association sportive aborde également avec les élèves des thèmes transversaux qui relèvent de l'éducation à la citoyenneté :

- l'éducation à la santé
- l'éducation à la sécurité
- l'éducation à l'environnement
- l'éducation au patrimoine
- la modification du regard sur le handicap
-

Les élèves peuvent donc :

- se perfectionner dans les pratiques sportives, artistiques et d'entretien
- représenter le lycée lors de compétitions ou rencontres amicales
- être Jeune Officiel (arbitre ou juge de compétition) pour une activité
- participer à l'organisation de rencontres (reportage, journaliste, photographe, ..).
- valider un parcours spécifique vis-à-vis d'une poursuite d'études (ex : STAPS).

Tout établissement du second degré doit créer son Association Sportive. L'Association Sportive est régie par des statuts comprenant des dispositions obligatoires.

L'Association Sportive doit être administrée par un comité directeur où **la présence d'élèves**, de parents, membres de la communauté éducative, est prévue. Il élit en son sein un bureau.

Le chef d'établissement est Président de droit.

Afin de renforcer l'implication de tous, **un vice-président élève** est nommé au sein du comité directeur.

Des élèves occupent également le poste de **secrétaire-adjoint**, et de **trésorier adjoint**.

L'Assemblée Générale est composée de tous les membres de l'Association Sportive (élèves, professeurs d'EPS, les membres de la communauté éducative...). Elle se réunit régulièrement.

L'Association Sportive est obligatoirement affiliée à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS)

Tout élève scolarisé peut s'il le souhaite, adhérer à l'AS. Il doit, alors, être licencié à l'UNSS. La cotisation à l'AS du lycée E. Herriot est de 25 € pour l'année, dont 10 € pris en charge par la région (carte Jeun 'Est).